

Augmenter les salaires, c'est reconnaître les qualifications.

Augmenter les salaires et les pensions, c'est favoriser le niveau de vie.

Depuis 30 ans, les gouvernements successifs ont porté la baisse du « coût du travail » et la réduction des dépenses publiques pour favoriser la compétitivité des entreprises, l'emploi et le développement économique. Ces politiques ont entraîné chômage de masse, pauvreté et accroissement des inégalités.

Exonérations de cotisations pour les employeurs, gel des grilles de rémunération, fermeture de services publics et d'entreprises, diminution des pensions de retraites... Ces recettes ont prouvé leur inefficacité et remplissent les poches des actionnaires. La masse salariale en France a été multipliée par 3,6 depuis 1981, les dividendes des actionnaires ont, eux, été multipliés par 20 sur la même période.

PRENONS NOS AFFAIRES EN MAIN, IMPOSONS D'AUTRES CHOIX DE SOCIÉTÉ !

Augmentez les salaires et traitements !

→ *Le salaire n'est pas une récompense !*

C'est le travail qui crée la richesse (PIB de la France 2 302 Milliards € en 2020).

Le salaire est la rémunération de la qualification, des diplômes, de l'expérience, des savoirs faire et du temps de travail.

La rémunération du travail s'exprime par le salaire de base (sans les primes), c'est la première ligne de la fiche de paye.

Le reste de la rémunération est généralement composé de primes compensant les contraintes (Nuit, travail alterné, prime Ségur pour certains soignants, ancienneté...).

Quelques indicateurs économiques :

- **Smic au 1^{er} Janvier 2022 : 1603 € Brut.**
1269 € Net (simulateur Urssaf).
- **Seuil de Pauvreté : 1063 € net** pour 1 personne
- La moitié des Français touchait plus de 1 789 € nets mensuels en 2019, **c'est le salaire médian !**
Salaire médian **pour les femmes : 1639 €.**
Salaire médian **pour hommes : 1899 €.**
- Écart de salaire femmes/hommes : **22,7%** en équivalent temps plein (F : 1 986 € ; H : 2438 €).

→ *Le Smic est le salaire minimum, pas la norme !*

Le Smic est le salaire minimum en dessous duquel un salarié ne peut être payé. C'est la rémunération de départ des grilles de salaire pour une poste ne nécessitant aucune qualification ni d'expérience.

→ *Calculez vous-même le paiement de votre qualification :*

La qualification correspond aux savoir-faire, diplômes et connaissances nécessaires à l'exécution de votre contrat de travail. C'est la différence entre le salaire et traitement de base et le SMIC.

Votre Salaire de base

1^{ère} ligne de votre fiche de paye

€ Brut

- 1603 €

à NTN la valeur de votre qualification

= € Brut



Le salaire de base d'une **infirmière débutante BAC + 3** est de 1668 € Brut par mois. Le paiement de sa qualification est 1668€ - Smic (1603€) = **65 € brut par mois.**



Le salaire de base minimum d'un **ouvrier de la métallurgie P2 (BEP)** est de 1621€ brut par mois. Le paiement de sa qualification 1621€ - (Smic 1603€) = **18 € brut par mois.**



Le salaire de base minimum **Technicien supérieur BAC+2 dans la métallurgie** est de 2116€ brut par mois. Le paiement de sa qualification est 2116€ - Smic (1603€) = **513 € brut par mois.**

→ *Tous mal payés !*

→ *Les primes et compléments de salaire sont des contreparties*

Les compléments de salaire, ce sont les primes et majorations qui s'ajoutent au salaire de base et qui viennent en contrepartie du travail, pour payer des conditions particulières (ex : majorations d'heures supplémentaires, prime d'équipe, d'habillement, de transport, d'insalubrité, de nuit, d'ancienneté...).

ATTENTION : Dans la fonction publique les primes ne comptent pas pour le calcul de la pension de retraite !

→ *Cotisations sociales : pas des charges mais du salaire « indirect » !*

Les cotisations c'est du salaire différé, redistribué sous forme de droits (retraite, assurance maladie, invalidité, chômage, accident du travail, famille) quand l'on en a besoin. Si les cotisations sociales venaient à disparaître, les ménages devraient dépenser plus pour espérer conserver le même niveau de protection sociale -prise en charge des soins, niveau de retraite, rémunération du chômage- !



Augmenter les salaires c'est nécessaire, possible et économiquement viable :

nécessaire

1760 € minimum pour vivre :

C'est le niveau de salaire (net) estimé par nos concitoyens d'après le baromètre annuel de la Direction statistique du ministère des solidarités en 2019.

Ce baromètre a été réalisé avant l'augmentation du coût des énergies (8 à 10%) et une inflation (augmentation des prix) évaluée à 3%.

Pour répondre aux besoins des populations, la CGT propose le SMIC mensuel à 2 000€ net, comme départ des grilles de rémunération : soit + 300 € Net de plus pour Tous.

possible

En Europe, partout, les salaires augmentent :

En **Espagne**, le Gouvernement a augmenté de 22 % le salaire minimum en 2019 et + 1.6 en 2021.

Au **Portugal** : Objectif + 25 % du salaire minimum. En 2019, + 4 % et 2020 + 6 %.

Pologne (+16%), Slovaquie (+11,5%) et même au Royaume-Uni (+6%).

Et bien souvent avec un taux de croissance plus faible !

viable

Augmenter les salaires c'est assurer un meilleur niveau de vie pour toutes et tous.

C'est aussi donner l'accès aux populations de «consommer» mieux et de ne pas surconsommer, c'est-à-dire donner la capacité aux salariés de ne pas acheter dans une logique du moindre coût, mais bien de pouvoir acquérir des biens et services de qualité qui répondent à des critères sociaux, environnementaux et souvent locaux.

CONSTRUISONS LA MOBILISATION POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES :

EXIGEONS ENSEMBLE QUE S'OUVRENT IMMÉDIATEMENT DES NÉGOCIATIONS SALARIALES POUR :

- la revalorisation significative des salaires avec comme départ de grille un Smic à 2000 € ;
- pas de salaire inférieure à 2000 € Net ;
- l'égalité salariale et professionnelle femmes - hommes ;
- la reconnaissance des qualifications.

S'organiser CGT à l'entreprise pour gagner Tous et Toutes !

→ **Manifestation 14 H préfecture le 27 Janvier : 2 Heures de Grève Mini (la nuit du mercredi au jeudi)**



cgtntnsnr.com



Augmenter les salaires, c'est reconnaître les qualifications.

Augmenter les salaires et les pensions, c'est favoriser le niveau de vie.

Depuis 30 ans, les gouvernements successifs ont porté la baisse du « coût du travail » et la réduction des dépenses publiques pour favoriser la compétitivité des entreprises, l'emploi et le développement économique. Ces politiques ont entraîné chômage de masse, pauvreté et accroissement des inégalités.

Exonérations de cotisations pour les employeurs, gel des grilles de rémunération, fermeture de services publics et d'entreprises, diminution des pensions de retraites... Ces recettes ont prouvé leur inefficacité et remplissent les poches des actionnaires. La masse salariale en France a été multipliée par 3,6 depuis 1981, les dividendes des actionnaires ont, eux, été multipliés par 20 sur la même période.

PRENONS NOS AFFAIRES EN MAIN, IMPOSONS D'AUTRES CHOIX DE SOCIÉTÉ !

Augmentez les salaires et traitements !



Le salaire n'est pas une récompense !

C'est le travail qui crée la richesse (PIB de la France 2 302 Milliards € en 2020).

Le salaire est la rémunération de la qualification, des diplômes, de l'expérience, des savoirs faire et du temps de travail.

La rémunération du travail s'exprime par le salaire de base (sans les primes), c'est la première ligne de la fiche de paye.

Le reste de la rémunération est généralement composé de primes compensant les contraintes (Nuit, travail alterné, prime Ségur pour certains soignants, ancienneté...).

Quelques indicateurs économiques :

- **Smic au 1^{er} Janvier 2022 : 1603 € Brut. 1269 € Net (simulateur Urssaf).**
- **Seuil de Pauvreté : 1063 € net pour 1 personne**
- La moitié des Français touchait plus de 1 789 € nets mensuels en 2019, **c'est le salaire médian !**
Salaire médian **pour les femmes : 1639 €.**
Salaire médian **pour hommes : 1899 €.**
- **Écart de salaire femmes/hommes : 22,7%** en équivalent temps plein (F : 1 986 € ; H : 2438 €).



Le Smic est le salaire minimum, pas la norme !

Le Smic est le salaire minimum en dessous duquel un salarié ne peut être payé. C'est la rémunération de départ des grilles de salaire pour une poste ne nécessitant aucune qualification ni d'expérience.



Calculez vous-même le paiement de votre qualification :

La qualification correspond aux savoir-faire, diplômes et connaissances nécessaires à l'exécution de votre contrat de travail. C'est la différence entre le salaire et traitement de base et le SMIC.

Votre Salaire de base € Brut

1^{ère} ligne de votre fiche de paye

- 1603 €

à NTN la valeur de votre qualification

= € Brut



Tous mal payés !



Le salaire de base d'une **infirmière débutante BAC + 3** est de 1668 € Brut par mois. Le paiement de sa qualification est 1668€ - Smic (1603€) = **65 € brut par mois.**



Le salaire de base minimum d'un **ouvrier de la métallurgie P2 (BEP)** est de 1621€ brut par mois. Le paiement de sa qualification 1621€ - (Smic 1603€) = **18 € brut par mois.**



Le salaire de base minimum **Technicien supérieur BAC+2 dans la métallurgie** est de 2116€ brut par mois. Le paiement de sa qualification est 2116€ - Smic (1603€) = **513 € brut par mois.**



Les primes et compléments de salaire sont des contreparties

Les compléments de salaire, ce sont les primes et majorations qui s'ajoutent au salaire de base et qui viennent en contrepartie du travail, pour payer des conditions particulières (ex : majorations d'heures supplémentaires, prime d'équipe, d'habillement, de transport, d'insalubrité, de nuit, d'ancienneté...).

ATTENTION : Dans la fonction publique les primes ne comptent pas pour le calcul de la pension de retraite !



Cotisations sociales : pas des charges mais du salaire « indirect » !

Les cotisations c'est du salaire différé, redistribué sous forme de droits (retraite, assurance maladie, invalidité, chômage, accident du travail, famille) quand l'on en a besoin. Si les cotisations sociales venaient à disparaître, les ménages devraient dépenser plus pour espérer conserver le même niveau de protection sociale -prise en charge des soins, niveau de retraite, rémunération du chômage- !

Augmenter les salaires c'est nécessaire, possible et économiquement viable :

nécessaire

1760 € minimum pour vivre :

C'est le niveau de salaire (net) estimé par nos concitoyens d'après le baromètre annuel de la Direction statistique du ministère des solidarités en 2019.

Ce baromètre a été réalisé avant l'augmentation du coût des énergies (8 à 10%) et une inflation (augmentation des prix) évaluée à 3%.

Pour répondre aux besoins des populations, la CGT propose le SMIC mensuel à 2 000€ net, comme départ des grilles de rémunération : soit + 300 € Net de plus pour Tous.

possible

En Europe, partout, les salaires augmentent :

En **Espagne**, le Gouvernement a augmenté de 22 % le salaire minimum en 2019 et + 1.6 en 2021.

Au **Portugal** : Objectif + 25 % du salaire minimum. En 2019, + 4 % et 2020 + 6 %.

Pologne (+16%), **Slovaquie** (+11,5%) et même au **Royaume-Uni** (+6%).

Et bien souvent avec un taux de croissance plus faible !

viable

Augmenter les salaires c'est assurer un meilleur niveau de vie pour toutes et tous.

C'est aussi donner l'accès aux populations de «consommer» mieux et de ne pas surconsommer, c'est-à-dire donner la capacité aux salariés de ne pas acheter dans une logique du moindre coût, mais bien de pouvoir acquérir des biens et services de qualité qui répondent à des critères sociaux, environnementaux et souvent locaux.



CONSTRUISONS LA MOBILISATION POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES :

EXIGEONS ENSEMBLE QUE S'OUVRENT IMMÉDIATEMENT DES NÉGOCIATIONS SALARIALES POUR :

- la revalorisation significative des salaires avec comme départ de grille un Smic à 2000 € ;
- pas de salaire inférieure à 2000 € Net ;
- l'égalité salariale et professionnelle femmes - hommes ;
- la reconnaissance des qualifications.

S'organiser CGT à l'entreprise pour gagner Tous et Toutes !



Manifestation 14 H préfecture le 27 Janvier : 2 Heures de Grève Mini (la nuit du mercredi au jeudi)

